



**INVITATION**

**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S**

**25 AOÛT 2018**

**Zoug**

Burgbach-Saal, Dorfstrasse 12, Zoug

Début : 10h45

## INFORMATIONS PRATIQUES

### QUAND ? OÙ ?

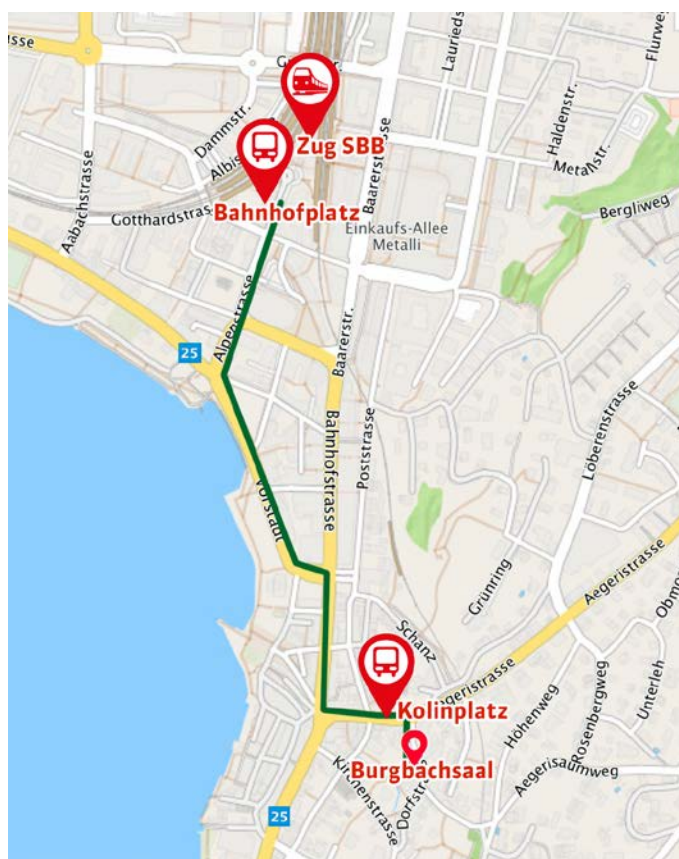
Samedi 25 août 2018

De 10h45 à 15h15 env., suivi d'un apéritif

Burgbach-Saal, Dorfstrasse 12, Zoug

<https://map.search.ch/Zug,Dorfstr.12?pos=681826,224451&z=2048>

### PLAN



Depuis la gare CFF, pour vous rendre à la salle Burgbach, vous pouvez soit prendre le bus (lignes 1, 2 ou 13, arrêt Kolinplatz) ou marcher (env. 15 minutes).

Pour vous rendre à Zoug (Kolinplatz) :

|                   |                                 |
|-------------------|---------------------------------|
| <b>Genève</b>     | Dép. 7h15 (voie 3), arr. 10h38  |
| <b>Lausanne</b>   | Dép. 7h30 (voie 8), arr. 10h38  |
| <b>Zurich</b>     | Dép. 10h09 (voie 6), arr. 10h38 |
| <b>Berne</b>      | Dép. 9h02 (voie 4), arr. 10h38  |
| <b>Bâle</b>       | Dép. 9h07 (voie 5), arr. 10h38  |
| <b>Bellinzona</b> | Dép. 9h13 (voie 2), arr. 10h38  |

### CONTACT

Regula Tschanz, secrétaire générale des Verts suisses, 079 379 16 53

### REPAS / APÉRITIF

Des bons pour le repas de midi pourront être achetés sur place.

Un apéritif sera servi à l'issue de l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

- 10h45 **accueil**  
présidente du jour : Esther Haas (parlement cantonal ZG)
- 10h50 **message de bienvenue**  
Andreas Hürlimann (parlement cantonal ZG, conseiller communal, candidat au gouvernement cantonal)
- 11h00 **discours présidentiel**  
Regula Rytz (présidente des Verts suisses, conseillère nationale BE)
- 11h15 **votations du 23 septembre 2018 :  
initiative pour des aliments équitables**
- introduction : Maya Graf (conseillère nationale BL)
  - discussion avec Christine Badertscher (responsable de l'agriculture écologique, SWISSAID), Christine Bühler (présidente de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales), Robert Cramer (conseiller aux Etats GE), Rolf Frischknecht (président de la faïtière bernoise des organisations de protection des animaux)  
modération : Michael Töngi (conseiller national LU)
- 12h30 **pause de midi**
- 13h30 **résolution : Il est urgent de sauver le climat**
- Bastien Girod (conseiller national ZH)
  - Luzian Franzini (vice-président des Verts suisses, co-président Jeunes Vert-e-s suisses)
- 14h00 **votations du 23 septembre 2018 :  
initiative « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous »**
- Hans Rudolf Herren (président du conseil de fondation Biovision, prix Nobel alternatif) : message vidéo
  - Robert Cramer (conseiller aux Etats GE)
- 14h20 **votations du 23 septembre 2018 :  
arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative vélo)**  
Michael Töngi (conseiller national LU)

## DOCUMENTS

[proposition de la direction](#)

[proposition de la direction](#)

[proposition de la direction](#)

[proposition de la direction](#)

|       |                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                             |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 14h30 | <b>votations du 25 novembre 2018:</b><br><b>initiative anti-droits humains : initiative populaire « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) »</b><br>Lisa Mazzone (vice-présidente des Verts suisses, conseillère nationale GE) | <a href="#">proposition de la direction</a> |
| 14h50 | <b>initiative « Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons »</b><br>Regula Rytz (présidente des Verts suisses, conseillère nationale BE)                                                                                                             | <a href="#">proposition de la direction</a> |
| 15h00 | <b>partie statutaire</b><br>PV de l'AD du 5 mai 2018 à Olten                                                                                                                                                                                                             | PV                                          |
| 15h05 | <b>divers</b>                                                                                                                                                                                                                                                            |                                             |
| 15h15 | <b>apéritif</b>                                                                                                                                                                                                                                                          |                                             |

## VOTATIONS DU 23 SEPTEMBRE 2018

### Recommandations en bref

Votes au Parlement (groupe Vert) et recommandations de la direction :

|                                                                                           |                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Initiative pour des aliments équitables</b>                                            | <b>Oui</b> (acceptation de l'initiative)<br>groupe Vert : unanimité<br>direction : unanimité                                                |
| <b>Arrêté fédéral « vélo »</b><br>(contre-projet direct à l'initiative vélo<br>[retirée]) | <b>Oui</b> (acceptation de l'arrêté)<br>groupe Vert : unanimité<br>direction : unanimité                                                    |
| <b>Initiative</b><br><b>« Pour la souveraineté alimentaire »</b>                          | <b>Oui</b> (acceptation de l'initiative)<br>groupe Vert : unanimité, moins une<br>abstention<br>direction : unanimité, moins une abstention |

## INITIATIVE POUR DES ALIMENTS ÉQUITABLES

### Objet

Les aliments doivent être produits en accord avec l'environnement et le bien-être des animaux, et dans des conditions de travail équitables. C'est ce que veulent les consommatrices et consommateurs. Notre initiative encourage l'agriculture durable en Suisse. Elle fournit également au Conseil fédéral des instruments pour améliorer la qualité de la nourriture importée et veut favoriser les produits issus du commerce équitable et d'exploitations agricoles familiales.

Les Verts ont lancé l'initiative en 2014 et l'ont déposée en novembre 2015. Elle est soutenue par une large alliance regroupant des organisations œuvrant dans l'agriculture, la protection des consommateurs, la coopération au développement et la protection des animaux.

Il y a un an, la population a accepté à près de 80% le nouvel article constitutionnel sur la sécurité alimentaire, qui reprend deux importantes revendications de notre initiative et montre l'importance de cette question pour les votant-e-s : les relations commerciales devant contribuer au développement durable de l'industrie agro-alimentaire et la réduction du gaspillage alimentaire. Toutefois, cet article constitutionnel ne propose rien pour encourager l'agriculture régionale, conclure des conventions d'objectifs ou avantager l'importation de denrées durables. En outre, aucune modification législative n'est prévue suite à l'acceptation de cet article constitutionnel, ce qui montre que sa portée est limitée.

Les débats actuels en vue d'un accord de libre-échange avec Mercosur montrent en outre que notre initiative reste nécessaire pour éviter que cet article constitutionnel reste lettre

morte : elle comporte des mesures concrètes comme les conventions d'objectifs sectorielles.

### **Vote au Parlement et recommandation de la direction**

- vote du groupe Vert : Oui (unanimité)
- recommandation de la direction : Oui (unanimité)

### **Importance pour les Verts**

Notre initiative en faveur des aliments équitables requiert une économie agro-alimentaire ménageant les ressources. La nourriture est responsable d'un tiers de l'empreinte écologique de la population suisse, dont des deux tiers des gaz à effet de serre émis à l'étranger. Sans parler de l'énergie grise qui est énorme. C'est là qu'intervient notre initiative en demandant d'encourager les importations de denrées produites de manière écologique et ménageant les ressources. Penser globalement ne va souvent pas sans agir globalement.

Notre initiative montre en outre la voie pour les prochaines étapes de la réforme agricole. L'agriculture suisse doit devenir plus écologique et mieux traiter les animaux. Deux exigences que les Verts ont défendu de tout temps.

La solidarité internationale est également au cœur de la politique Verte. Pour nous, il est clair que les droits des travailleuses et travailleurs ne s'arrêtent pas à la frontière, ni la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi notre initiative requiert des conditions de travail correctes également pour produire les aliments importés et des relations commerciales équitables avec les pays du Sud.

### **Arguments-clés des Verts**

#### **1. un commerce équitable plutôt qu'un libre-échange effréné**

Seule une agriculture respectueuse de l'environnement nous permettra de préserver les ressources naturelles. Actuellement en Suisse, près de la moitié des denrées alimentaires et fourragères sont importées. Au lieu d'un libre-échange effréné, nous avons besoin d'une stratégie de la qualité également pour les importations. Le commerce agro-alimentaire mondial ne doit pas se faire aux dépens de l'environnement, du bien-être animal ni de l'agriculture paysanne. Les consommateurs veulent savourer leur nourriture la conscience tranquille, qu'elle ait été produite en Suisse ou ailleurs.

#### **2. un élevage respectueux plutôt que maltraitant**

L'élevage conforme au bien-être animal jouit en Suisse d'un soutien important. Malgré tout, de plus en plus d'œufs et de viande importés issus d'élevages industriels atterrissent dans nos assiettes – sans être clairement déclarés ! Notre initiative améliore la transparence afin que les consommateurs puissent choisir librement. Elle fait barrage aux denrées provenant de modes de production cruels envers les animaux.

#### **3. une économie agro-alimentaire régionale plutôt qu'industrielle**

Notre initiative encourage la commercialisation de denrées issues de la production régionale – et donc leur diversité. Lorsque l'on sait d'où vient la nourriture et comment elle est produite, on la respecte davantage. Animaux, environnement et climat, consommatrices et consommateurs, agricultrices et agriculteurs : tou-te-s en profiteront.

## Websites

- F : <https://aliments-equitables.ch/>
- D : <https://fair-food.ch/>

## Facebook

- F : <https://www.facebook.com/alimentsequitables/>
- D : <https://www.facebook.com/fairfoodinitiative/>

## Twitter

- F : <https://twitter.com/alimequitables>
- D : <https://twitter.com/fairfoodja>

## Hashtags (Twitter & Instagram)

- F : #AlimentsEquitables
- D : #FairFoodJa & #fairfoodinitiative
- F : #CHvote
- D : #CHvote & #Abst18

## Pour en savoir plus

- texte de l'initiative : [français, italiano, deutsch](#)
- votes aux Chambres : [Conseil national, Conseil des Etats](#)
- Curia Vista : [français, italiano, deutsch](#)

## ARRÊTÉ FÉDÉRAL « VÉLO »

### Objet

L'initiative vélo a été retirée au profit de l'arrêté fédéral « vélo », concocté par le Conseil fédéral et le Parlement. Comme l'initiative, l'arrêté vise à inscrire dans la Constitution fédérale les pistes cyclables, au même titre que les chemins et sentiers pédestres. Les cantons restent compétents et favorisent le vélo par delà les communes et les cantons en s'appuyant sur des principes communs. Les Verts ont soutenu l'initiative vélo dès son lancement.

### Vote au Parlement et recommandation de la direction

- vote du groupe Vert : Oui (unanimité)
- recommandation de la direction : Oui (unanimité)

### Importance pour les Verts

Les Verts ont à cœur de promouvoir le vélo, moyen de transport écologique, économe en espace et sain. En inscrivant le vélo dans la Constitution fédérale, on soutient l'engagement des Verts dans les villes, communes et cantons en faveur d'une offensive vélo.

## Arguments-clés des Verts

### 1. se déplacer à vélo est écologique

Aujourd'hui en Suisse, le trafic est la source la plus importante d'émissions CO<sub>2</sub>, si nuisibles au climat. Il y a tant à faire ! Le vélo peut fortement contribuer à atteindre les objectifs climatiques : ni bruyant, ni polluant, coûts externes proches de zéro et peu encombrant. Quelques gouttes d'huile pour la mécanique, un peu de caoutchouc pour les freins et les pneus et un peu d'énergie grise pour sa fabrication... aucun autre moyen de transport n'utilise aussi peu de ressources naturelles.

### 2. se déplacer à vélo est sain

Le vélo est excellent pour la circulation sanguine : pratiqué régulièrement, il baisse la tension artérielle et réduit le risque d'infarctus. En supportant le poids corporel, il soulage les articulations. L'Office fédéral du développement territorial estime son utilité sanitaire à plus d'un milliard de francs par année. L'arrêté fédéral « vélo » promeut donc la santé et aide à en contenir les coûts.

### 3. se déplacer à vélo prend peu de place

Les trajets sont souvent courts et peuvent être facilement parcourus à vélo. Se déplacer à vélo décharge les transports publics et les routes aux heures de pointe et aménage l'espace public pour un usage diversifié. Mais la moitié de la population n'en fait pas, c'est pourquoi il faut le rendre plus attrayant en densifiant le réseau de pistes cyclables directes, en assurant la sécurité et en prévoyant suffisamment de places de stationnement, pratiques et protégées.

## Internet et réseaux sociaux

- Internet F : <https://oui-votation-velo.ch/>
- Internet D : <https://bundesbeschlussvelo-ja.ch/>
- Facebook F/D : <https://www.facebook.com/BundesbeschlussVelo/>
- Twitter F/D : [https://twitter.com/Velo\\_JA](https://twitter.com/Velo_JA)
- Twitter : [#VotationVélo](#)

## Pour en savoir plus

- texte de l'initiative : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)
- votes aux Chambres : [Conseil national](#), [Conseil des Etats](#)
- Curia Vista : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)

## INITIATIVE « POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE »

### Objet

Le syndicat paysan Uniterre a déposé l'initiative « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous » en mars 2016. L'initiative veut inscrire une stratégie agro-alimentaire globale dans la Constitution : des conditions de production au marché en passant par les aspects sociaux et le commerce international. Ses axes principaux sont :

- une agriculture paysanne diversifiée et sans OGM
- des prix et des revenus agricoles équitables
- davantage de transparence sur le marché



- des structures régionales de production et de consommation des aliments renforcées
- un commerce international équitable

Certaines sections Vertes, surtout en Suisse romande, ont participé à la récolte de signatures. Et réciproquement, Uniterre a participé à la nôtre. Si les deux initiatives se recoupent au sujet de la qualité et du commerce équitable, celle d'Uniterre met surtout l'accent sur les conditions de travail et les prix à la production en Suisse.

### **Vote au Parlement et recommandation de la direction**

- vote du groupe Vert : Oui (unanimité, moins une abstention)
- recommandation de la direction : Oui (unanimité, moins une abstention)

### **Importance pour les Verts**

L'initiative « Pour la souveraineté alimentaire » reprend de nombreuses revendications Vertes en matière de politique agricole et recoupe donc notre propre initiative. Mais celle d'Uniterre va plus loin en proposant un autre paradigme agricole : au lieu d'utiliser toujours plus de machines, employer la main d'œuvre pour produire des aliments. Au lieu d'agir contre la nature, s'associer à elle et à sa diversité. Au lieu de supermarchés anonymes, encourager le contact direct entre les personnes qui produisent et celles qui consomment.

### **Arguments-clés des Verts**

#### **1. pour une agriculture durable**

L'initiative défend des revendications essentielles pour une agriculture durable. Elle mise sur la préservation des ressources et des prix équitables pour les agricultrices et agriculteurs au lieu de la sous-enchère socio-écologique. Elle reconnaît l'apport culturel et social d'une agriculture paysanne diversifiée et entend renforcer les structures régionales de production et de consommation des aliments. Elle reprend en outre des éléments-clés des initiatives Vertes : commerce international équitable, ainsi que protection des terres arables (initiative contre le mitage).

#### **2. diversité paysanne loin des monocultures industrielles**

L'initiative veut renforcer une agriculture paysanne, permettant à toute personne qui y travaille de gagner décemment sa vie. Il faut mettre fin à la mutation structurelle : la législation ne doit discriminer aucun type d'entreprise, p.ex. en raison de sa grandeur. Conservation, multiplication et échange des semences paysannes est une tradition garantissant la biodiversité. Il s'agit de protéger ce droit inaliénable face aux entreprises semencières et agrochimiques. En fait partie, l'interdiction des OGM (organismes génétiquement modifiés).

#### **3. l'agriculture nous concerne tou-te-s**

Difficile de trouver un domaine où les idées sont aussi déconnectées de la réalité que celui de l'agriculture. Les débats publics sont truffés d'images idylliques ou de préjugés, comme celui d'une agriculture freinant le bien-être économique. Il convient d'engager un dialogue pour jouer cartes sur table. L'initiative veut lancer ce dialogue entre toutes les parties prenantes, au lieu de laisser aux grands distributeurs et à leur pouvoir commercial le soin de définir que produire ou consommer et comment. L'agriculture locale est assurée par des agricultrices et agriculteurs, leur personnel, qui s'engagent ensemble pour les

consommatrices et consommateurs. Intégrant toutes les parties prenantes, ce processus va bien au-delà de la simple question de la qualité, à l'exemple de la vente directe ou l'agriculture contractuelle.

### Internet et réseaux sociaux

- Internet F : <https://www.souverainetealimentaire.ch/>
- Internet D : <https://www.ernaehrungssouveranität.ch/>
- Facebook F : <https://www.facebook.com/souverainete.alimentaire>
- Facebook D : <https://www.facebook.com/initiative.ernaehrungssouveranitaet>
- Twitter F : <https://twitter.com/SouvAlim>
- Twitter D : <https://twitter.com/ernaehrungssouv>
- Twitter : [#SouveraineteAlimentaire](#)

### Pour en savoir plus

- texte de l'initiative : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)
- votes aux Chambres : [Conseil national](#), [Conseil des Etats](#)
- Curia Vista : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)

## VOTATIONS DU 25 NOVEMBRE 2018

### Recommandations en bref

Votes au Parlement (groupe Vert) et recommandations de la direction :

|                                                                                                                                         |                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>initiative anti-droits-humains</b> : initiative « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) » | <b>Non</b> (rejet de l'initiative)<br>groupe Vert : unanimité<br>direction : unanimité |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|

## INITIATIVE ANTI-DROITS-HUMAINS (INITIATIVE POUR L'AUTODÉTERMINATION)

### Objet

L'initiative veut instaurer la primauté générale du droit suisse sur le droit international et obliger nos autorités à adapter les traités internationaux, le cas échéant, à les dénoncer, s'ils entrent en contradiction avec la Constitution fédérale.

L'acte d'origine de l'initiative révèle l'intention de l'UDC : il ne s'agit pas de combattre les prétendus « juges étrangers », mais de s'attaquer aux principes de l'Etat de droit et au troisième pouvoir qu'est le système judiciaire. Son objectif : une mise en œuvre intransigeante des initiatives populaires qui ne tiennent pas compte des droits fondamentaux.

Elle a été lancée pour protester contre une mise en œuvre non littérale de *l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels* et la constatation du Tribunal fédéral que cette initiative

ne pouvait pas invalider les engagements que la Suisse a pris en signant la *Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)*. Pourtant, sous pression de l'*initiative de mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi*, l'Assemblée fédérale avait très largement repris les exigences udécéistes. Toutefois, elle a prévu une clause de rigueur afin de préserver le principe de proportionnalité de l'action étatique. L'UDC a lancé l'initiative dite de l'autodétermination 10 jours avant le vote final de l'Assemblée fédérale sur l'initiative de mise en œuvre. C'est donc la 3<sup>e</sup> initiative populaire sur le même sujet. L'UDC veut combattre les droits fondamentaux et le principe de proportionnalité de la Constitution fédérale suisse. Ces droits ne devraient plus pouvoir entraver une mise en œuvre à la lettre des dispositions constitutionnelles, du style de l'initiative sur le renvoi. L'UDC veut donc imposer une domination absolue de la majorité sur la minorité, c'est-à-dire non restreinte par les garanties minimales d'un Etat de droit. Cette dictature de la majorité contredit l'idée principielle que les droits fondamentaux et les libertés individuelles doivent être protégés contre l'arbitraire étatique. Et elle contredit également la séparation des pouvoirs, parce qu'elle met le Tribunal fédéral sous tutelle.

#### **Vote au Parlement et recommandation de la direction**

- vote du groupe parlementaire : Non (unanimité)
- recommandation de la direction : Non (unanimité)

#### **Importance pour les Verts**

Renforcer les droits fondamentaux fait partie de l'ADN des Verts – et de toutes les forces progressistes. Il faut repousser l'attaque udécéiste contre les droits fondamentaux constitutionnels, le principe de proportionnalité, la protection des minorités et les droits humains.

#### **Arguments-clés des Verts**

##### **1. repousser l'attaque contre la CEDH, les droits humains et l'Etat de droit**

L'initiative anti-droits-humains de l'UDC anéantit des acquis essentiels de notre pays : les droits fondamentaux garantis par la Constitution. Elle menace en outre tous les traités internationaux et a notamment pour objectif de dénoncer la *Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)* et d'invalider le principe juridique fondamental de proportionnalité de l'action étatique. Cette attaque contre les droits humains, les droits fondamentaux et l'Etat de droit en Suisse doit être repoussée.

##### **2. protéger les minorités contre la dictature de la majorité**

Il ne s'agit pas de jouer les droits politiques contre les droits fondamentaux. Les deux sont au fondement de tout Etat de droit moderne et démocratique. La justice surveille les droits fondamentaux et procéduraux, ainsi que la protection des minorités (mode de vie, appartenance à certains groupes de population, liberté religieuse, etc.). L'initiative udécéiste anti-droits-humains veut invalider la protection des procédures et des minorités afin d'ouvrir la voie à la dictature de la majorité.

### **3. rester crédible et maintenir la sécurité**

Le droit international sert à encourager la paix et la sécurité. L'initiative prétend régler quelque chose qu'on ne peut atteindre unilatéralement : la foi dans les traités internationaux résulte du droit international, et non du droit national. L'acceptation d'une initiative populaire n'instaure pas la primauté du droit national. Une primauté du droit national reviendrait à rompre le contrat institutionnel, à créer un flou juridique et à faire perdre à la Suisse sa crédibilité et sa fiabilité en tant que cocontractante.

Et même si l'UDC affirme le contraire : les opposant-e-s à l'initiative ne disent pas que les traités internationaux ne peuvent pas en soi être dénoncés. Ils doivent cependant être respectés tant qu'ils n'ont pas été dénoncés. Mais c'est exactement ce que ne veut pas l'UDC : si le droit suisse peut casser automatiquement les traités internationaux en vigueur, la Suisse institutionnalise la possibilité de rompre unilatéralement ses contrats.

### **4. ne pas devenir un Etat de non-droit**

L'acceptation de l'initiative serait un encouragement désastreux pour les pays qui prennent des décisions contraires à la *Convention européenne des droits de l'homme*. En acceptant l'initiative, la Suisse pourrait ébranler dangereusement la protection des droits humains en Europe.

## IL EST URGENT DE SAUVER LE CLIMAT

### ++++ proposition de la direction à l'intention de l'assemblée des délégué-e-s +++++

La canicule de l'été 2018 reflète les effets négatifs du réchauffement climatique lié à l'activité humaine. Les températures à la hausse aggravent les extrêmes climatiques et les rendent plus fréquents. La faune, la flore, l'agriculture et les forêts, qui se sont développés depuis des centaines d'années dans les conditions et le climat locaux, sont maintenant sous pression. La rapidité de cet inquiétant réchauffement destructeur dépasse la capacité d'adaptation des humains et de la nature.

Chacune et chacun peut, à titre individuel, assumer sa responsabilité en faisant davantage pour protéger le climat. Mais la transition vers un futur libéré des énergies fossiles ne se réalisera que si la politique pose un cadre adéquat et que de nouvelles alliances fassent pression.

1. **Sortie de toutes les énergies fossiles d'ici 2050 au plus tard.** Dès maintenant, il s'agit d'interdire tout nouveau chauffage à énergie fossile. Dès 2025, plus aucune nouvelle voiture à énergie fossile ne sera immatriculée. Dès 2030, aucune installation à énergie fossile ne sera autorisée. Ce processus échelonné laisse encore 20 ans pour convertir ou remplacer les installations et véhicules existants. Ce n'est qu'en se fixant maintenant ces objectifs que les coûts de la crise climatique pour l'économie pourront être maintenus à un bas niveau et qu'un approvisionnement énergétique durable pourra être assuré pour les générations futures.
2. **Désinvestissement des énergies fossiles, pour une place financière propre.** Les activités générées par la place financière suisse ont un impact équivalent à 20 fois les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse. Cela s'apparente aux émissions directes de l'Allemagne ou du Japon. Un désinvestissement des énergies fossiles servira de levier dans la lutte contre le réchauffement climatique global. C'est pourquoi les marchés financiers doivent être tenus de ne participer qu'à des investissements compatibles avec l'objectif de 2 degrés. A cet effet, la Confédération doit définir des objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> avec les différentes branches du secteur financier, menant à un retrait total des investissements dans les énergies fossiles au plus tard en 2030.
3. **Financement du tourisme durable par les vols en avion.** Pour réduire l'augmentation massive de l'impact climatique et environnemental de l'aviation, il faut introduire une taxe sur les billets d'avion, à l'instar des pays voisins. Les revenus générés par cette taxe devront être attribués à un fonds pour le tourisme local et durable. Les vacances de proximité deviendront ainsi plus attractives et le tourisme local sera soutenu dans son adaptation au changement climatique.

4. **Financement selon le principe du pollueur-payeur par 10 centimes climatiques sur les carburants.** Des chaleurs comme lors de la canicule de cet été montrent que le réchauffement climatique a un coût élevé. Les frais de réparation et d'adaptation vont continuer d'augmenter à l'avenir. Ils doivent être financés selon le principe du pollueur-payeur. Les Verts revendiquent l'introduction de 10 centimes climatiques pour les importateurs d'huile minérale. Pour chaque litre d'équivalent essence, y compris le kérosène, l'industrie pétrolière doit verser 10 centimes dans un fonds destiné à financer l'adaptation climatique. Cela décharge les privés et les finances publiques. Un deuxième fonds doit également être créé afin de financer cette adaptation après la sortie des énergies fossiles. Ce fonds doit être d'ores et déjà alimenté, comme c'est le cas pour le démantèlement des centrales nucléaires, afin que ces mesures continuent de bénéficier d'un financement lorsque les causes des émissions auront disparues.

Les Verts s'investissent à tous les niveaux afin que la politique climatique prenne cette direction. Si la loi sur le CO<sub>2</sub> n'apporte aucune amélioration notable, ce sera à la population à définir elle-même une politique climatique responsable.

C'est pourquoi la direction est invitée :

- à proposer à la prochaine assemblée des délégué-e-s de soutenir l'initiative pour la protection des glaciers. Cette initiative entend inscrire de manière contraignante dans la Constitution que la Suisse n'utilisera plus d'énergies fossiles d'ici 2050, ce qui correspond à l'accord de Paris sur le climat, que la Suisse a ratifié, mais ne met pas en œuvre.
- à l'issue des débats sur la loi sur le CO<sub>2</sub> au Conseil national, à tirer un bilan et évaluer la volonté politique de prendre des mesures efficaces pour protéger le climat ainsi qu'à proposer des réactions appropriées des Verts. En cas de bilan négatif, cela signifie d'étudier la mise sur pied d'une large alliance regroupant différents milieux (agricoles, environnementaux, etc.) en faveur d'une initiative complémentaire sur la protection du climat, contenant des mesures concrètes à court et moyen terme.

# INITIATIVE « ASSURANCE-MALADIE. POUR UNE LIBERTÉ D'ORGANISATION DES CANTONS »

++++ proposition de la direction à l'intention de l'assemblée des délégué-e-s +++++

## PROPOSITION

L'assemblée des délégué-e-s soutient l'initiative populaire fédérale « Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons », lancée par un comité romand composé d'organisations d'usagers, de consommateurs ainsi que de conseillers d'État en charge de la santé.

## L'INITIATIVE

- Cette initiative veut prévoir dans la LAMal une possibilité pour les cantons qui le souhaitent de créer des institutions (inter-)cantonales faisant office d'assurance maladie. Ces caisses de compensation, cogérées par les assurés, les fournisseurs de prestations et les pouvoirs publics, fixeraient et encaisseraient le montant des primes, négocieraient les tarifs avec les fournisseurs de soins et confieraient des tâches de prévention à des partenaires locaux. Les réserves seraient ainsi mutualisées et la chasse aux « bons risques » jugulée. A noter que le travail administratif dans les cantons en question pourra continuer d'être géré par les assureurs privés, qui l'effectueront sur délégation, contre rémunération, des caisses de compensation.
- L'initiative a été lancée après l'échec dans les urnes de l'initiative « Pour une caisse publique d'assurance-maladie » (refusée en septembre 2014 à hauteur de 62%), dans un contexte de hausse incessante des primes, en particulier dans les cantons romands, et des coûts de la santé. L'initiative avait obtenu une majorité au sein des cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel et Jura ; c'est au sein de ces derniers que l'idée a émergée, alors que les résultats présentaient un Röstigraben prononcé.

La récolte de signatures a débuté le 3 octobre 2017. L'initiative doit être déposée d'ici au 3 avril 2019.

## ARGUMENTS-CLÉS VERTS

- Cette initiative vise à enrayer la hausse constante des primes-maladie, une des charges pesant le plus sur le budget des ménages. En coordonnant mieux les caisses, on met fin aux incitations négatives, comme la chasse aux « bons risques » ou l'augmentation des frais administratifs.
- Les Verts ont soutenu l'initiative populaire pour une caisse publique d'assurance-maladie. Suite à l'échec en votation en 2014, le groupe a déposé une initiative parlementaire proposant de laisser la possibilité aux cantons d'instaurer des caisses cantonales uniques ([objet 14.475](#)). Le Conseil national ayant refusé de donner suite à cette démarche fédéraliste, la suite logique est de soutenir la

nouvelle initiative populaire fédérale « Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons », seule manière de faire avancer ce dossier.

- Les Verts souhaitent renforcer les politiques de prévention et de promotion de la santé. Ce sont des leviers incontournables permettant de contribuer à l'amélioration du bien-être de la population et d'économiser à terme des coûts liés aux maladies ou accidents : ces politiques sont des investissements rentables. Avec le modèle proposé par l'initiative, tous les habitants d'un canton cotiseraient dans la même caisse, ce qui crée une responsabilité collective. L'intérêt à faire des programmes de prévention ainsi que de promotion de la santé serait ainsi renforcé.
- Dans les caisses-maladie publiques, les réserves de tous les assureurs sont mutualisées : l'initiative crée ainsi de la transparence sur le montant des réserves et leur utilisation et permettra d'adapter les primes au niveau des coûts de chaque canton. Il en découlera la disparition du mécanisme de chasse aux « bons risques » et des pratiques y liées (publicités ciblées, démarchage téléphonique).

Elle a enfin l'avantage de ne pas imposer un modèle : elle laisse le choix, dans un pur système fédéraliste, à chaque canton de décider, ce qui est cohérent au regard par exemple de la planification hospitalière, qui elle est cantonale.

## TEXTE DE L'INITIATIVE

L'initiative populaire fédérale « Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons » veut compléter l'article 117 de la Constitution fédérale (l'article constitutionnel consacré à l'assurance-maladie et à l'assurance accidents) en introduisant trois nouveaux alinéas, comme suit :

*Art. 117, al. 3 à 5*

<sup>3</sup> Les cantons peuvent créer, par voie législative, une institution cantonale ou intercantonale chargée d'accomplir les tâches suivantes dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins :

- a. fixer et percevoir les primes ;
- b. financer les coûts à la charge de l'assurance obligatoire des soins ;
- c. acheter et contrôler l'exécution des tâches administratives déléguées aux assureurs autorisés à pratiquer l'assurance obligatoire des soins ;
- d. contribuer au financement de programmes de prévention et de promotion de la santé.

<sup>4</sup> Ils sont garants de l'indépendance de l'institution cantonale ou intercantonale et la dotent d'un organe de direction où les fournisseurs de prestations et les assurés notamment doivent être représentés.

<sup>5</sup> Ils sont garants du financement et du fonctionnement de l'institution, ainsi que de l'exécution des tâches administratives au sens de l'al. 3, let. c.

*Art. 197, ch. 12*

*12. Disposition transitoire ad art. 117, al. 3 à 5 (assurance obligatoire des soins)*

<sup>1</sup> Dès l'acceptation de l'art. 117, al. 3 à 5, chaque canton peut exercer sa compétence de créer une institution au sens desdites dispositions. Il détermine dans ce cas le montant des réserves proportionnelles au nombre d'assurés sur son territoire pour chaque assureur pratiquant l'assurance obligatoire des soins ou l'ayant pratiquée durant les cinq années précédentes. Les assureurs concernés collaborent à la détermination du montant des réserves.

<sup>2</sup> La Confédération règle dans un délai de deux ans à compter de l'acceptation de l'art. 117, al. 3 à 5, les modalités du transfert des réserves au sens de l'al. 1 aux institutions cantonales ou intercantionales.



## COMITÉ D'INITIATIVE

L'initiative a été lancée par un comité d'une vingtaine de personnes comprenant notamment quatre conseillers d'État en charge de la santé : Mauro Poggia (MCG/GE), Pierre-Yves Maillard (PS/VD), Heidi Hanselmann (PS/SG) et Anne-Claude Demierre (PS/FR). La Fédération romande des consommateurs (FRC), l'Association de défense des retraités AVIVO, le Mouvement populaire des familles ou encore des sections socialistes romandes soutiennent également le texte.

Les Verts sont représentés dans le comité d'initiative par l'ancienne conseillère nationale Christine Häslér (BE), désormais conseillère d'Etat en charge de l'instruction publique et par l'ancien conseiller national Jonas Fricker (AG).

Plus d'informations : [site internet de l'initiative](#)